

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

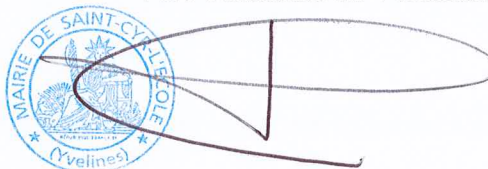
I. Examen des délibérations :

- 1- Approbation Règlement Local de Publicité
- 2- Modification n°1 du PLU
- 3- Avenant n° 2 au contrat d'affermage avec la société Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal.

II. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 1^{er} septembre 2022

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont levées. De ce fait, Mme le Maire a décidé d'accueillir du public en présentiel.

Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.